

## REVUE de PRESSE

Les opinions contenues dans les articles résumés n'engagent en rien la responsabilité de TransVIE. Le choix des articles repose uniquement sur l'intérêt que peuvent en tirer les lecteurs.

### Avortement

**Irlande** : le gouvernement de coalition du premier ministre Albert REYNOLDS ayant provoqué la tenue d'élections législatives anticipées le 25/11/92, le triple **référendum sur l'avortement** a été **avancé** à cette date. Le texte des trois questions de ce référendum a été adopté définitivement le 03/11/92 par le parlement. Une question porte sur l'autorisation ou non de se rendre à l'étranger pour avorter; une autre sur l'autorisation ou non de distribuer sur le sol irlandais des informations sur les avortoirs étrangers; une autre enfin sur l'autorisation de **pratiquer sur le sol irlandais des avortements en cas de danger** pour la vie de la mère. Cette dernière proposition a été adoptée bien que des autorités médicales aient fait **remarquer publiquement** que la nécessité de pratiquer de tels avortements n'existait pas. La hiérarchie catholique a refusé de donner des consignes de vote. Elle estime en effet que le référendum est biaisé, puisqu'il ne permet aux électeurs, par la manière dont il est rédigé, que de choisir entre différents degrés de légalisation de l'avortement, et non pas de le rejeter totalement, notamment à cause de la décision printanière de la Cour Suprême. De manière totalement illogique, le gouvernement a menacé d'interpréter un rejet éventuel de ces trois propositions comme une reconnaissance par le peuple du jugement de la Cour Suprême qui avait légalisé en mars l'avortement pour raisons psychiatriques. [TransVIE n'a par contre pas confirmation de l'information diffusée dans le n°32 selon laquelle l'avortement thérapeutique figurerait dans les questions du référendum]

(Le Monde, 07/11/92; The Economist, 07/11/92; Le Quot. de Paris, 23/10/92, 29/11/92, 06/11/92; Int. Herald Trib., 06/11/92, 10/11/92; Newsweek, 16/11/92; La Croix l'événement, 07/11/92; IRLF WR, 09 et 30/10/92; The economist, 24/10/92)

**Irlande** : le 29/10/92, la **Cour Européenne des droits de l'homme** a **condamné** la République d'Irlande. Elle a annulé une décision de la Cour Suprême de ce pays, qui avait jugé illégale l'ouverture à Dublin d'un centre dispensant des informations visant à aider les femmes irlandaises à avorter à l'étranger. La Cour Européenne a estimé, à 15 voix contre 8, que cette décision violait le droit à l'information garanti par la Convention européenne des droits de l'homme.

(Int. Herald Trib. 30/10/92; Libération, 30/10/92; La Croix, 01/11/92)

**Etats-Unis** : **Bill CLINTON**, candidat démocrate, a été élu 42<sup>e</sup> **président des Etats-Unis**, en remplacement de Georges BUSH. C'est un partisan déclaré de l'avortement. **AL GORE**, dont l'accession aux fonctions de **vice-président** est désormais certaine, est aussi connu pour ses déclarations en faveur de l'avortement, et pour ses écrits dénonçant la «surpopulation» et récla-

mant un accroissement du contrôle des naissances dans le monde. Par ailleurs les élections législatives concomitantes ont laissé le Congrès et la Chambre des Représentants aux mains du parti démocrate, pro-avortement. [Parmi les dossiers favoris du parti démocrate, jugulés jusqu'à présent par l'administration Bush et susceptibles d'aboutir prochainement sous le nouveau gouvernement, on recense : le financement de l'avortement par l'Etat fédéral, la codification de la décision *Roe v. Wade* de 1973 de la Cour Suprême sous forme de loi ou d'amendement à la constitution pour la rendre irréversible (la décision *Roe v. Wade* a imposé la légalisation de l'avortement à tous les Etats de la Fédération), l'autorisation de mise sur le marché américain du RU 486 (dans la mesure où Roussel-Uclaf le réclamera), l'autorisation d'utiliser des foetus pour la recherche scientifique, la levée du ban sur le financement du Fond des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP, pro-avortement), la levée de l'interdiction au personnel non médecin des **centres de planning familial** de conseiller l'avortement, l'extension de l'ingérence du Planning Familial (FPFA, pro-avortement) dans l'éducation sexuelle].

Par ailleurs Bill CLINTON pourra avoir l'occasion de **regarnir la Cour Suprême en juges pro-avortements**, plusieurs des 9 postes pouvant se déclarer vacants au cours des 4 prochaines années (les juges sont nommés à vie par le président).

(Le Quot. de Paris, 05/11/92, 24/10/92; Int. Herald Trib., 31/10/92, 02, 06, 09, 12 et 13/11/92; Présent, 05 et 10/11/92; Le Point, 31/10/92; Libération, 20/10/92; Valeurs actuelles, 09/11/92)

**Etats-Unis** : le 03/11/92, une cour d'appel fédérale a annulé la mise en application d'une directive de l'administration Bush n'autorisant que les médecins, dans les centres de planning familial, à **conseiller l'avortement**. La cour a estimé que l'information et la consultation du public, requises par la loi, n'avaient pas été suffisantes. [Il est de toute façon à peu près certain que la future administration Clinton enterrera cette directive particulièrement décriée par les démocrates].

(Int. Herald Trib., 04/11/92; Libération, 05/11/92)

**Etats-Unis** : Plusieurs **référendums** et/ou **élections législatives** avaient lieu de façon concomitante à l'élection présidentielle le 03/11/92, dans plusieurs Etats de la Fédération. Onze femmes se présentaient aux sénatoriales (5 ont été élues), et 106 briguaient une place à la Chambre des Représentants (47 ont été élues). A noter, en Californie-du-Sud la victoire de la candidate démocrate pro-avortement Dianne FEINSTEIN [contre son opposant républicain Bill ALLEN qui avait profité de sa campagne pour diffuser des spots télévisés pro-vie. Cf TransVIE-mag n°29]. A noter également un rejet par les électeurs californiens d'une proposition légalisant l'euthanasie (par 54% des voix contre 46%), une approbation par 61% des électeurs du Maryland d'une codification du droit à l'avortement (c'est-à-dire une protection accrue de ce droit vis-à-vis d'un revirement éventuel de la Cour Suprême), et le rejet par trois électeurs sur cinq d'une proposition visant à interdire l'usage de fonds publics pour le paiement de l'avortement.

(Int. Herald Trib., 05/11/92; The Economist, 07/11/92).

**Hongrie** : le parlement hongrois devrait étudier prochainement un projet de loi sur l'avortement. Le projet, intitulé «**Loi pour la protection de la vie pré-natale**», affirme que la vie pré-natale qui commence à la conception est digne de respect et de protection», mais n'offre en fait aucune alternative pro-vie aux parlementaires. Ce qu'il offre, ce sont deux variantes de légalisation de l'avortement : toutes deux autorisent l'avortement jusqu'à la naissance pour éliminer un enfant-à-naître sérieusement handicapé et pour protéger la vie de la mère. En plus, une variante autorise l'avortement jusqu'à 12 semaines pour éliminer un enfant conçu au cours d'un viol, tandis que l'autre autorise l'avortement-sur-demande jusqu'à 18 semaines de grossesse. Le projet de loi propose que la femme demandant un avortement soit informée des différentes formes d'aides existantes si elle décide de garder son enfant, mais il ne propose aucune information sur le développement foetal. Il promeut également la contraception, apparemment dans l'espoir que cela diminuerait la demande d'avortement. Il oblige les centres de soins publics et locaux à mettre en place une unité de gynécologie et d'obstétrique pratiquant l'avortement. Il contient une clause de conscience permettant au personnel médical de refuser de participer à la plupart des avortements.

(IRLF WR, 09/10/92)

**Australie** : au cour d'un synode, le 27/09/92, l'Eglise Unifiante de Nouvelle-Galles du Sud, une église chrétienne, a reconnu l'avortement-sur-demande comme un droit de la femme. Dans le même temps, elle s'est engagée à promouvoir la contraception chez les jeunes. Une autre branche de l'Eglise Unifiante, celle de l'Etat de Victoria, a inscrit l'avortement et l'euthanasie au programme de son prochain synode.

(IRLF WR, 09/10/92)

**Philippines** : une marche pour la vie, qui se déroulait à Manille le 31/10/92, s'est terminée par un office religieux sur la tombe d'un enfant-à-naître.

(IRLF WR, 06/11/92)

## Contraception

**France** : le secrétariat aux droits des femmes a lancé le 27/10/92 une campagne nationale en faveur de la contraception. Cette campagne, d'un coût de 18 millions de francs, repose sur un spot diffusé à la télévision jusqu'au 18/11/92 et dans les salles de cinéma jusqu'au 22/12/92. Ce spot indique les coordonnées d'une permanence téléphonique tenue par le Planning Familial. Par ailleurs une affiche (10 000 exemplaires), un guide des centres de planning familial (500 000 exemplaires) et une brochure (1 million d'exemplaires) accompagnent le spot. Le ministre de la santé a par ailleurs adressé récemment une circulaire invitant les chefs d'établissements scolaires à installer des distributeurs de préservatifs dans les lycées.

(Le Monde, 29/10/92; Le Quot. de Paris, 27/10/92; Présent, 29/10/92; Le Figaro, 28/10/92; L'Humanité, 27/10/92, 11/12/92).

**Etats-Unis** : le 29/10/92, la Food and Drug Administration a autorisé la mise sur le marché intérieur du **Depo Provera**, une solution [partiellement contraceptive (empêchant généralement l'ovulation et modifiant la glaire cervicale) et partiellement abortive (agissant sur l'endomètre pour empêcher une éventuelle nidation)] injectable mensuelle des laboratoires Upjohn. L'autorisation a été assortie d'une liste conséquente d'effets secondaires dont certains ne sont pas clairement élucidés. [Le Depo Provera est utilisé fréquemment dans les programmes de contrô-

le des naissances dans le tiers monde]

(Int. Herald Trib. 30/10/92)

## RU 486

**Allemagne** : le mouvement pro-vie de l'ancienne RDA a lancé une campagne de signatures contre la pilule abortive RU 486. Les quelques 40 000 personnes qui ont signé la pétition à ce jour ont toutes promis de boycotter les produits de la firme **Hoechst**, dont la filiale Roussel-Uclaf produit la pilule abortive, si la substance est introduite sur le marché allemand.

(IRLF WR, 06/11/92)

## Bioéthique

**France** : l'assemblée plénière de la conférence des évêques de France a publié le 30/10/92 une déclaration sur les projets de loi sur la bioéthique. A propos des greffes d'organes, les évêques estiment que le consentement du donneur doit être explicite : «on ne peut habituellement le présumer dans le cas d'un défunt». Concernant les procréations médicalement assistées (PMA), les évêques situent les droits de l'enfant avant le droit à l'enfant, et refusent ainsi «la production d'embryons en surnombre, la création de réserves d'embryons congelés, l'expérimentation sur l'embryon sans bénéfice direct pour sa santé, la cession délibérée à un autre couple», la pratique des mères porteuses, la cession de gamètes hors du couple et l'utilisation des PMA pour des couples non mariés. Quant au diagnostic prénatal, les évêques ne l'acceptent que dans la mesure où il est destiné à guérir et non à éliminer un enfant handicapé.

(Famille Chrétienne, 12/11/92; Le Figaro, 31/10/92; Le Monde, 31/10/92; Le Quot. de Paris, 30/10/92)

**France** : l'Assemblée nationale a ouvert le 19/11/92 l'examen des projets de loi sur la bioéthique. Le vote en première lecture des trois textes gouvernementaux est prévu mercredi 25/11/92. Lors des premiers débats les 19 et 20 novembre, l'UDC et l'UDF ont adopté des positions satisfaisantes, mais Jacques TOUBON, du groupe RPR, a soutenu le texte du gouvernement et a même justifié l'expérimentation sur les embryons.

(Communiqué AOCPA, 21/11/92)

## Eugénisme

**France** : interrogé par *Science & Vie*, 11/92, sur le récent livre de Jacques TESTARD dénonçant l'eugénisme rampant sous bon nombre de pratiques de la médecine de la procréation artificielle, le **Dr Pierre SIMON**, «co-fondateur du Planning Familial, ancien conseiller technique au ministère de la santé et ancien grand maître de la Grande Loge de France», déclare encore aujourd'hui : «Je n'ai pas du tout ses opinions [ceux de Jacques Testard] et je me suis prononcé sur ce sujet à la tête de la Grande Loge : la vie est ce que nous en faisons; il faut redéfinir la vie; il ne faut pas sacraliser la vie; la vie nous est donnée en gestion; pour moi la vie est un matériau qui se gère. (...) je suis pour l'éradication des maladies génétiques. Lorsqu'on fait un prélèvement chorion et qu'on trouve des chromosomes défectueux, je prône l'avortement».

## Infanticide

**France** : dans un article publié par *La Croix*, 27/10/92, le Dr. Roger LE LIRZIN, professeur au Centre Hospitalier Universitari-

re d'Angers, gynécologue accoucheur, se déclare partisan de la légalisation de ce qu'il appelle l'«euthanasie post-natale», c'est-à-dire l'**infanticide des nouveau-nés**, dans «certaines situations rares et graves après une concertation soigneuse». Ses raisons : il lui «paraît insoutenable que l'on ait le droit et même quasiment l'obligation sociale «d'exécuter» pendant toute la durée de la grossesse des foetus plus ou moins anormaux [avortements dits thérapeutiques], alors qu'à l'inverse dès que l'enfant est venu au monde, tout est mis en oeuvre pour le maintenir en vie».

## Grossesse

**CEE** : le conseil des ministres de la Communauté Européenne a adopté le 19/10/92 une directive fixant à 14 semaines minimum les **congés de maternité** (ce qui ne modifie pas la législation française, plus généreuse). Les femmes enceintes pourront refuser un travail de nuit ou à risque et passer les visites médicales pendant le temps de travail et sans perte de salaire.

(Int. Herald Trib., 22/10/92; Le Monde, 21/10/92)

## Retraites

**Italie** : l'âge de la retraite va progressivement passer de 60 à 65 ans pour les hommes et de 55 à 60 pour les femmes. Les demandes de départ en pré-retraite sont suspendues. La France reste le seul pays de la CEE où la retraite peut être prise à 60 ans.

(L'Action française, 23/10/92)

## Opérations sauvetages

**France** : dans un communiqué de presse diffusé le 01/10/92 par le secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la contraception, Mme Véronique NEIERTZ, secrétaire d'Etat, reconnaît l'**absence de «violation de domicile et de dégradation volontaire de biens»** au cours des opérations sauvetages. C'est pourquoi, sur sa proposition, le gouvernement a déposé devant le parlement un **projet de loi** sur «diverses mesures d'ordre social (DMOS)», parmi lesquelles se trouve un **article créant un nouveau délit** spécifique et punissable :

Art. 15 du Projet de loi n°2978, portant diverses mesures d'ordre social :

«Au chapitre IIIbis du titre premier du livre II du code de la santé publique, il est ajouté une section IV ainsi rédigée :

«Section IV

«Art. L. 162-15. - Sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 2 000 F à 30 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher une interruption volontaire de grossesse ou les actes préalables prévus par les articles L. 162-3 à L. 162-8 :

« -soit en perturbant l'accès aux établissements visés à l'article L. 162-2 [centres d'IVG] ou la libre circulation des personnes à l'intérieur de cet établissement;

« -soit en exerçant des menaces ou tout acte d'intimidation à l'encontre des personnels médicaux et non médicaux travaillant dans ces établissements ou des femmes venues y subir une interruption volontaire de grossesse».

[Les projets de loi DMOS sont habituellement votés en décembre]

(Comm. de presse, 01/10/92; Projet de loi n° 2978)

## Actions pro-vie

**France** : le 17/10/92, une vingtaine de militants de l'association **SOS-Tout Petits** ont occupé le service d'avortement d'une clinique du 16° arrondissement à Paris, avant d'être évacués par la police. Le 07/11/92, ils se sont heurtés à la clinique Isis, dans le 13° arrondissement, à des contre-manifestants du Planning Familial et de diverses associations. La police a dû disperser les antagonistes.

(Présent, 19/10/92; 10/11/92)

**France** : 300 personnes ont participé le 11/11/92 à la cérémonie organisée à Paris, sur le Parvis des Libertés et des Droits de l'Homme, par le **Comité pour Sauver l'Enfant-à-Naitre**. Une plaque portant l'inscription bilingue français/anglais «Un peuple qui tue ses enfants n'a pas d'avenir» a été déposée sur le parvis.

(Communiqué CSEN, 12/11/92)

**Russie** : la première conférence pro-vie sponsorisée par l'IRLF dans ce pays s'est tenue à Moscou les 8-10/10/92. L'événement était organisé par la Fédération Internationale du Droit à la Vie (IRLF, Italie) et par le Centre International pour les Valeurs Humaines (Moscou). Il était destiné aux responsables des groupes pro-vie nouvellement formés à Moscou et aux représentants du **gouvernement** et des organisations religieuses. L'objectif principal était de fournir aux responsables locaux un aperçu du fonctionnement des services que les associations pro-vie proposent aux gens : éducation au respect de la vie, aide aux futures mères, soutien et guérison post-avortement, éducation des jeunes à la chasteté et aux méthodes naturelles de régulation des naissances.

Parmi les orateurs on notait :

Dr. JC WILLKE (IRLF)(développement foetal, avortement)

Mrs WILLKE (IRLF)(comment conduire une éducation au respect de la vie)

Mrs D. COCCIOLONE et Mrs T. IANORA (Birthright USA)(aide aux femmes enceintes)

Mr. O. GANS (American Victims of Abortion)(conséquences de l'avortement)

Dr. V. RUE (aspects médicaux du syndrome post-abortif)

Mrs. M. BERGERON (Alliance for Life)(éducation des jeunes à la chasteté)

Mrs. M. WILSON (Family of the Americas Foundation)(éducation à la chasteté par les parents)

M. Lech KOWALEWSKI et Dr. V. YOUNG (IRLF)(stabilité de la cellule familiale)

Mr. COREY (Couple to couple League International) et Dr. Mr I. GIRAULT DE SANCHEZ et Sr. F. KEARNS (Family of the Americas Foundation)(méthodes naturelles de régulation des naissances)

Pr. J. LEJEUNE (FEA-Secours aux Futures Mères)(dernières découvertes scientifiques sur le début de la vie humaine)

Bill SHERWIN (IRLF)(panorama des activités des groupes pro-avortement dans le monde)

Dr. WILKE (IRLF)(RU 486)

Mrs. V. RICHES (de la manipulation de la sexualité pour modifier la société)

D. SCOTT (Life Decisions International)(l'activité anti-vie des la Fédération Internationale du Planning Familial).

(IRLF WR, 16/10/92)

**Pays baltes** : 1500 personnes ont participé à une conférence pro-vie régionale qui se tenait à Kaunas, en Lituanie les 1-3/10/92, sous les auspices de la Fédération Caritas Lithuanienne et de la

Fédération Internationale pour le Droit à la Vie (IRLF). Parmi les participants on notait la présence du ministre de la santé lituanien, et une forte proportion de médecins, infirmières et professionnels.

(IRLF WR, 16/10/92)

## COMMUNIQUÉS

**SOS Futures Mamans en Lorraine**, service d'aide aux femmes enceintes en difficulté, vous informe de sa récente création. Elle agira à Longwy où aucune association similaire n'existe. Elle vous fait part d'un besoin urgent de bénévoles, de familles d'accueil, et de tout matériel (mobilier, électro-ménager, layette, articles de puériculture).

Contact :

SOS Futures Mamans de Lorraine

Tél. 82 23 14 14

Mme Plaire, Tel. 82 24 70 90

## AGENDA

Pour s'instruire sur la démographie mondiale de façon non-malthusienne, TransVIE-mag vous conseille la série de conférences suivante, sous la responsabilité du Pr Gérard-François Dumont :

### **Séminaire de démographie politique 1992-93**

3 décembre : «Les interrelations population-économie», par Jean-Didier Lecaillon, professeur à l'université Nancy II.

7 janvier : «Population et géopolitique de l'Égypte», par Yves Montenay, centralien.

4 février : «Population mondiale et développement économique du tiers monde (I)» par Yves-Marie Laulan, économiste.

4 mars : «Population mondiale et protection de l'environnement (II)», par Yves-Marie Laulan.

1<sup>o</sup> avril : «Population mondiale et mouvements de population (III)», par Yves-Marie Laulan.

Séances entrée libre, de 17h-19h, au Petit Amphithéâtre de l'Institut de Géographie, 191 rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

### **Nîmes, 08-09/05/93**

Stage de formation à l'aide aux futures mères, organisé par l'Action Sociale Évangélique, ouvert à tous.

Ateliers :

Pasteur Chambaud : approche biblique de la femme enceinte en détresse.

Mme Olivier : écoute pratique. Mises en situation

Mlle Schmitt : des femmes différentes et leur relation avec leur enfant.

Mlle Ducreux : l'aide sociale aux femmes enceintes

M. Gastal : comment démarrer et animer une équipe SOS

Dr Volff : la femme, sa grossesse et son enfant.

Renseignements/Inscription :

ASEV

17 rue de l'Égalité

92290 Chatenay Malabry

## BIBLIOGRAPHIE

### **Le désir froid, procréation artificielle et crise des repères symboliques.**

Michel Tort (psychanalyste),

Ed. La découverte, 1992, 335 p. 160 FF. [Non-reçu]

le numéro de décembre de *Vivre et faire vivre*, la revue de l'association d'aide aux futures mères Mère de Miséricorde, de confession catholique, sera un numéro spécialement consacré à la contraception et aux méthodes naturelles de régulation des naissances.

Pour réserver ce numéro (30 F + 7F50 d'envoi):

Vivre et faire vivre, 60 avenue du gal Compans, 31700 BLA-GNAC

## lu pour vous

### **Un complot contre la vie : l'avortement.**

E. de Lagrange, M-M. de Lagrange, R. Bel, 1979.

Ed. SPL. 144 p. Épuisé.

Les auteurs ont fait le choix délibéré de ne traiter qu'un aspect de l'avortement : sa dimension géo-politique. A travers les écrits et déclarations des associations pro-avortement (IPPF, MFPPF,...), l'histoire morbide de l'exploitation de la détresse de la femme enceinte à des fins politiques claires : imposer les méthodes de contrôle des naissances les plus strictes aux pays en voie de développement, et les imposer d'abord au monde occidental pour les rendre crédibles auprès des pays en voie de développement. Au passage, analyse très fine des sur estimations du nombre d'avortements clandestins avant 1975 en France par l'INED.

D'un intérêt intact pour bon nombre de chapitres, mais l'énumération des législations et comportements relatifs à l'avortement dans le monde mériterait une mise à jour.

## écouté pour vous

### **L'acharnement procréatique.**

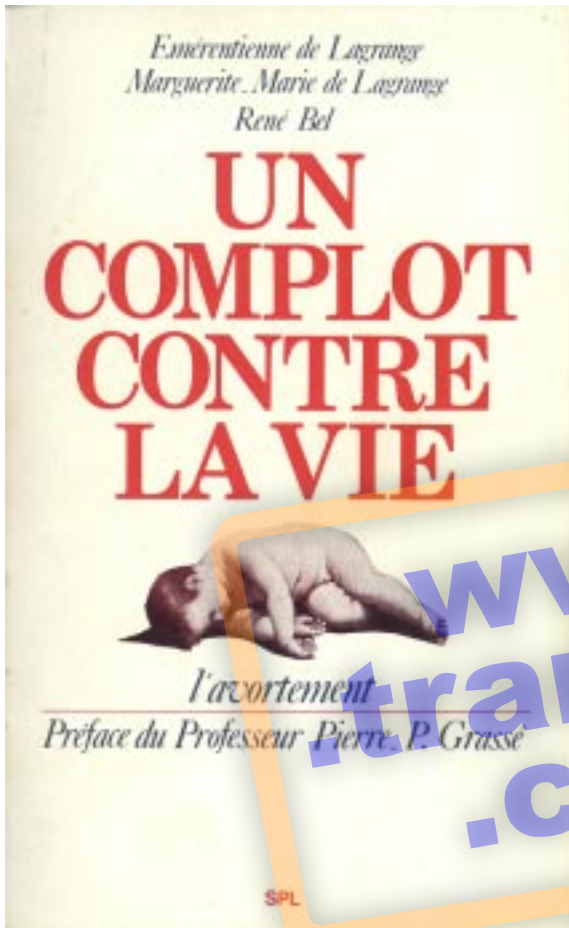
Conférence du Pr. Jérôme Lejeune au Mans, 11/06/91.

Vendu 35F + 5F de port par : Dr Luc Perrel, 53230 Cosse-Le-Vivien au profit de la Maison Tom Pouce de la Sarthe (maison d'accueil de futures mères en difficultés).

[Conférence remarquable du Pr Lejeune (généticien et fondateur de FEA-Secours aux Futures Mères) sur les enjeux de la fécondation in vitro et de l'expérimentation sur l'embryon humain. Bien que le fil directeur puisse paraître religieux (comment adopter les 7 dons de l'Esprit Saint pour que la procréatique reste humaine), il s'agit bien d'un exposé scientifique (faisant essentiellement appel à la génétique mais aussi à l'histoire) sur les avancées et les risques de dérive de la médecine de la reproduction, et de considérations morales de bon sens, ne faisant que rarement appel au domaine spirituel. Une agréable vulgarisation, rappelant avec clarté les fondements scientifiques en question (unicité de l'être humain dès la fécondation, programme génétique, développement embryonnaire), avec une pointe d'humour

non négligeable, une diction très claire, et une conviction pro-vie communicative. L'exposé dure 70 mn, suivi de 25 mn de réponses aux questions des auditeurs de la conférence. Passionnant. Pour tout public sauf enfants (s'adresse à des personnes possédant une culture générale d'adulte)

A écouter et ré-écouter, en période de discussions sur la bioéthique]



## ABONNEMENT

Pour s'abonner à TransVIE-mag  
(24 numéros/an)  
inscrire sur papier libre ses nom, prénom et adresse.  
Joindre un chèque d'une valeur de  
(tarif valable jusqu'au 31/12/92):

165 FF (abonnement standard)  
250 FF (abonnement hors CEE)  
250 FF (abonnement de soutien)  
à l'ordre de TransVIE

Envoyer le tout à  
TransVIE-mag, 7 rue du G<sup>al</sup> Roland,  
25000 BESANCON

---

**TransVIE-mag<sup>®</sup>**

7, rue du G<sup>al</sup> Roland, 25000 BESANCON, FRANCE  
Tél. (16) 81 88 75 31.

Directeur de publication: François PASCAL  
Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON  
TransVIE-mag est une marque déposée